



G (in) @VilledeParayVieillePoste paray-vieille-poste.fr

+ d'infos : Service population 01 69 38 79 83

Inscription Scolaire



Merci de vous munir des pièces justificatives suivantes (originaux + copie)

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Fiche enfant 2024-2025 dûment complétée (disponible en téléchargement sur le site de la ville www.paray-vieille-poste.fr ou sur le Portail Famille)
- Droit à l'image complété
- Attestation CAF de l'Essonne à jour
- 1 photo d'identité récente de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant + copie des pages de vaccinations
- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, une quittance de loyer, la taxe d'habitation ou foncière, …

Pour les personnes hébergées : se rapprocher du service Population

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 *
- RIB (si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique)
- Copie du jugement de divorce (en cas de séparation des parents) + autorisation écrite de scolarisation du parent n'ayant pas la garde
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement (facultatif)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et un nouveau rendez-vous devra être reprogrammé – Il n'est pas possible de faire de copies en mairie



Renseignements auprès du service Population – Hôtel de ville Place Henri Barbusse - 01 69 38 79 83

* Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, ce document est facultatif. Toutefois, en cas de facturation, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.





Cadre réservé à l'administration N° de dossier : Établissement : Classe :

FICHE ENFANT De sécurité et renseignements sanitaires ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025



obligatoire

Cette fiche est obligatoire pour toute inscription scolaire, à un des accueils périscolaire, extra-scolaire, séjours et/ou aux activités municipales

INFORMATION ENFANT

Nom : Date de naissance :/// Adresse :	Prénom :
Téléphone de l'enfant :	

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 DE L'ENFANT	MÈRE	PÈRE	TUTEUR(RICE)
Nom : Adresse :	Prénom :		
Téléphone domicile :	 Téléphone portable : 		

Désire recevoir la facture par courriel

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 DE L'ENFANT	MÈRE	PÈRE	TUTEUR(RICE)
Nom :	Prénom :		
Adresse :			
Téléphone domicile : Adresse e-mail :	 Téléphone portable :		
Désire recevoir la facture par cour	riel		
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE FOY	ER		
Situation familiale Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Dir *Copie du jugement de divorce à fournir ou du jugement du JAF	vorcé(e)* 🗌 Veuf(ve)	Vie marita	le 🗌 Séparé(e)*
N°Allocataire CAF* (Caisse d'allocation Familiale) : *Pour le calcul du Quotient Familial et bénéficier des tarifs adaptés ou fourni	r l'avis d'imposition N-1 sur le reve	nu N-2	

FACTURATION

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de paiements téléchargeable sur le site de la ville et le Portail Famille. Je ne souhaite pas communiquer mes revenus. En cas de facturation, je suis informé(e) que le tarif maximum sera appliqué.

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Pour mieux connaître votre enfant, êti précisément.	re au plus près de ses pré	éoccupations et	: besoins, nous vous remerci	ons de bien vouloir (compléter ces informations			
L'enfant a t-il une allergie a L'enfant a t-il une allergie a	alimentaire ? autre qu'alimentai	DUI OUI re ou mala	NON NON					
Si vous cochez au moins un « OUI », u vous obligatoire avec la famille sera env	in Protocole d'Accueil Indi isagé. Dans le cas contrair	ividualisé (PAI) re, l'inscription n	devra être réalisé préalablen e pourra pas être confirmée.	nent à l'accueil de l'e	nfant. A ce titre un rendez-			
L'enfant a t-il un dossier MDPH ? OUI NON L'enfant bénéficie t-il d'un A.E.S.H ? OUI NON								
Votre enfant présente-t'il (*L'enfant a son libre arbitre une fois da	un régime aliment ns les salles de restaurant	caire partic communal / Au	ulier* : self = au choix de l'enfant se	elon les plats disponit	oles			
Vaccins : Joindre obligato les vaccins obligatoires, joi	irement la copie o ndre un certificat	du carnet médical d	de vaccinations à j e contre-indication	our. Si l'enfant	t ne peut pas faire			
Renseignements divers : (l	unettes, appareil	dentaire et	tc)					
Nom du médecin traitant :			Téléphon	e :				
AUTORISATION DE SO	RTIE							
J'autorise mon enfant à pa	rtir seul, à la fin de	es activités	s? 🗌 OUI [NON				
J'autorise les personnes* s *Une pièce d'identité sera exigée	uivantes à venir c	hercher m	on enfant à la sortie	e des accueils	:			
NOM	PRÉNOM		LIEN DE PARENT	É TÉLÉPHO	DNE			

SIGNATURE(S)

Les représentants légaux certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche qui peuvent être soumis à contrôle. Par ailleurs, ils s'engagent à prévenir la mairie en cas de modifications, et ils déclarent avoir lu et accepté le règlement intérieur de la structure. Ils autorisent leur enfant à participer aux activités proposées par la mairie.

À Paray-Vieille-Poste,

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Tuteur(rice) légal

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Paray-Vieille-Poste afin de procéder aux inscriptions pour les activités municipales. Elles sont collectées par le service Guichet Unique et sont destinées aux services concernés. Elles sont conservées pendant cing ans. La base juridique du traitement est une obligation légale

pendant cinq ans. La base juridique du traitement est une obligation légale. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données ou de rectification, en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



RAPPEL AUX PARENTS

Vous devez inscrire ou désinscrire votre enfant 8 jours à l'avance !

OBLIGATOIRE POUR :

- > l'accueil de loisirs
- > la restauration
- Pour la restauration : les enfants non inscrits seront accueillis mais le service sera facturé double.
- Pour les accueils du mercredi et vacances scolaires et la restauration : la même pénalité sera appliquée aux enfants inscrits non présents.

RECOMMANDÉ POUR :

> le périscolaire (matin et soir) > l'étude



COMMENT?

Via le Portail famille Si vous n'avez pas encore de compte, rapprochez-vous du service population.







Droit à l'image – Personnes mineures

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée, Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires proposées par la commune de Paray-Vieille-Poste aux enfants inscrits pour ces services :

Je soussigné(e)
	autorise
	ou
	n'autorise pas(*)
la commune	de Paray-vieille-Poste a photographier mon enfant :

Nom : Prénom :

à utiliser son image prise dans le cadre des activités municipales.

Cette autorisation comprend le droit de reproduire et de communiquer ces images au public notamment sur le site internet et l'application de la commune, dans le journal municipal, sur tout affichage local, sur des supports audiovisuels ou sur les réseaux sociaux.

Fait àLe :

Signature :

Les informations et autorisations recueillies via le présent formulaire sont destinées à la commune de Paray-Vieille-Poste (Essonne) dans le cadre de l'inscription scolaire et aux activités communales. Ces informations sont conservées à vie afin de faire respecter vos droits. Les images objets de l'autorisation font l'objet d'un traitement informatique et sont nécessaires à l'exécution de cette autorisation. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679, les personnes concernées bénéficient de droits. Les mineurs bénéficient dans ce cadre d'un droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement au traitement concernant leurs données, qui sont exercés par les titulaires de l'autorité parentale. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, ou pour toute question relative à ce traitement de données, veuillez-vous adresser à dpd@cigversailles.fr. Vous pouvez également consulter le site internet de la CNIL <cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits.

(*) Cocher la mention utile

TARIFS RESTAURATION/ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ETUDES/ACCUEILS DE LOISIRS

	Tranches de ressources/barême dégressif (uniquement pour les tarifs "commune") À compter du 01/09/2023					
Tranches Ressources Tarif appliqué						
n°	de € à €					
1 //2010	0 à 753	 50% de la tranche 6 (tarif plein) 				
2	754 à 1 054	 40% de la tranche 6 (tarif plein) 				
3	1 055 à 1 266	- 30% de la tranche 6 (tarif plein)				
4	1 267 à 1 456	 - 20% de la tranche 6 (tarif plein) 				
5	5 1 457 à 1 602 - 10% de la tranche 6 (tarif plein)					
6	1 603 et +	tarif plein				

Ce barême ne s'applique pas aux tarifs "Hors-commune" (HC).

Le tarif est calculé une fois par an, à la rentrée scolaire, au vu du dernier avis d'imposition sur les revenus, disponible

La présentation des documents justificatifs est obligatoire pour bénéficier de la tarification dégressive, sachant qu'il ne pourra y avoir de rétroactivité sur les factures précédentes.

En l'absence de justificatifs, le tarif maximum - tranche 6 - sera appliqué.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

	Prestations		Tranches de ressources					
		1	2	3	4	5	6	Hors commune
z	Repas normal	1,53€	1,84 €	2,15€	2,45€	2,76 €	3,07€	4,80 €
ESTAURATIO	PAI panier repas et grève	1,22€	1,47 €	1,71 €	1,96€	2,20€	2,44€	3,82€
	PAI repas mairie	1,98€	2,38€	2,77 €	3,17€	3,57€	3,96€	6,19€
	Repas enseignant						4,54€	
R	Repas collectivités HC		all supply a					11,97 €
Pour la r	estauration, les présences non rése	rvées, les annula	ations hors	s délai et a abituellem	bsences n	ion justifié	es (sauf p	orésentation

RIES	Etudes (goûter non fourni) y compris passerelle vers le périscolaire	0,98€	1,18€	1,38 €	1,57 €	1,77€	1,97 €	4,91 €
ARDEI	Périscolaire Maternelle Matin	0,74€	0,89 €	1,03 €	1,18€	1,33€	1,48€	3,68 €
G	Périscolaire Maternelle VH Matin	0,88€	1,06 €	1,24 €	1,41 €	1,59 €	1,77€	4,41€
RES	Périscolaire Maternelle Soir	1,19€	1,42€	1,66 €	1,90€	2,13€	2,37€	5,93€
COLAI	Périscolaire Maternelle Soir (PAI goûter)	0,99€	1,19€	1,38 €	1,58 €	1,78€	1,98€	4,93€
PERIS	Périscolaire Maternelle VH Soir	1,04€	1,25 €	1,46 €	1,66 €	1,87€	2,08€	5,20 €
JEILS I	Périscolaire Maternelle VH Soir (PAI goûter)	0,85€	1,02€	1,19€	1,36 €	1,54 €	1,71 €	4,26 €
ACCI	Périscolaire Elémentaire Matin	0,74€	0,89€	1,03€	1,18€	1,33€	1,48€	3,68 €
	Périscolaire Elémentaire Soir 2H	0,98€	1,18€	1,38€	1,57€	1,77€	1,97€	4,91€
	ALSH Journée Maternelle et élémentaire	4,91 €	5,90€	6,88 €	7,86€	8,84€	9,83€	24,56 €
ŝ	ALSH Journée Maternelle et élémentaire PAI Panier repas	4,61€	5,53 €	6,45 €	7,37 €	8,29€	9,21 €	23,03 €
-OISIR	ALSH Journée Maternelle et élémentaire PAI Repas mairie	5,36€	6,43 €	7,51 €	8,58 €	9,65€	10,72€	26,81 €
S DE I	ALSH 1/2 journée (stages de l'Education Nationale) - repas	3,08€	3,69 €	4,31 €	4,93 €	5,54 €	6,16€	15,39€
ACCUEIL	ALSH 1/2 journée (stages de l'Education Nationale) - PAI Panier repas	2,77 €	3,33 €	3,88€	4,43 €	4,99€	5,54 €	13,86 €
	ALSH 1/2 journée (stages de l'Education Nationale) – PAI Repas mairie	3,30€	3,96 €	4,62€	5,28 €	5,94 €	6,60 €	16,51 €
	Veillées ALSH	2,45 €	2,95 €	3,44 €	3,93 €	4,42€	4,91 €	9,82€
	Camping (une nuitée)	4,20 €	5,04 €	5,88€	6,72€	7,56€	8,39€	20,99€



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Joindre un RIB obligatoirement)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Mairie de Paray-Vieille-Poste à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément instructions de la Mairie de Paray-Vieille-Poste. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR46ZZZ499314

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	Nom : MAIRIE DE PARAY VIEILLE POSTE
Adresse :	
	Adresse : PLACE HENRI BARBUSSE
Code postal :	Code postal : 91550
Ville :	Ville : PARAY VIEILLE POSTE
Pays :	Pays : FRANCE
DÉSIGNATIO	ON DU COMPTE À DÉBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) <u>identification internationale de la banque (BIC)</u>
<u>Type de paiement</u> :	
Cantine / Etude / Périscolaire / ALSH	Club ados
Enseignements artistiques / EMS	Séjours et classes transplantées
Prélèvement en 1 fois	Prélèvement en 1 fois
Prélèvement en 3 fois	Prélèvement en 3 fois

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Paray-Vieille-Poste. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Paray-Vieille-Poste.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Informations utiles Année scolaire 2024-2025

HORRAIRES - MAIRIE Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-18h00 Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Jeudi : Fermé / 13h30-18h00 Vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h30

Le service Population est fermé le samedi pendant les vacances scolaires.

HORRAIRES - ÉCOLES

Rythme scolaire sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

MATERNELLE PAUL-BERT

8h30 - 11h30 13h30 - 16h30 Directrice Mme Bourgeon 01.60.48.29.56

ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY

8h30 - 11h30 13h30 - 16h30 Directrice Mme Blancard 01.60.46.20.96

MATERNELLE VICTOR-HUGO

8h45 - 11h45 13h45 - 16h45 Directrice Mme Rizzi 01.69.38.40.53 ÉLÉMENTAIRE PAUL-BERT

8h30 - 11h30 13h30 - 16h30 Directrice Mme Humbert 01.69.38.38.64



Accueils de loisirs périscolaires

HORAIRES - PÉRISCOLAIRES

Les périscolaires sont ouverts uniquement pendant les périodes d'école. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre les temps de classe.

	MATERNELLE VICTOR-HUGO	MATERNELLE PAUL-BERT	ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY	ÉLÉMENTAIRE PAUL-BERT
latin	07h00 - 08h35	07h00 - 08h20	07h00 - 08h20	07h00 - 08h20
Midi	11h45 - 13h45	11h30 - 13h20	11h30 - 13h20	11h30 - 13h20
Soir	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30
	Directrice	Directrice	Directrice	Directrice
	Mme Rizzi	Mme Bouraeon	Mme Blancard	Mme Humbert
	01.69.38.40.53	01.60.48.29.56	01.60.46.20.96	01.69.38.38.64

Études de 16h30 à 18h00 Horaires sous réserve de modification

Accueils de loisirs extra-scolaires

HORAIRES - EXTRASCOLAIRE

Les accueils de loisirs L'Envol (petite, moyenne et grande sections) et L'Oasis (du CP au CM2) sont ouverts sur chaque période de vacances scolaires.

L'OASIS ÉLÉMENTAIRE L'ENVOL MATERNEL

07h00 - 09h00 09h00 - 16h30 16h30 - 18h30

07h00 - 09h00 09h00 - 16h30 16h30 - 18h30

Les jours de sorties, les horaires peuvent varier

HORAIRES PÉRISCOLAIRE MERCREDI

Tous les mercredis en période scolaire. Accueil en journée continue.

L'ENVOL

MATERNEL

lère et 2ème année de maternelle

L'ARC-EN-CIEL

MATERNEL Dernière année de maternelle

L'OASIS

Accueil du matin 07h00 à 9h00

Journée continue (Repas midi et goûter compris) 09h00 à 16h30

> Accueil du soir 16h30 à 18h30

L'ENVOL

99, rue Maurice-Rigolet L'ARC EN CIEL

ADRESSES

40. avenue Victor-Hugo L'OASIS

10. place Henri-Barbusse

ÉLÉMENTAIRE Du CP au CM2



Port@il famille

Comment ça marche ?



www.paray-vieille-poste.fr

Étape 1 : vous connecter

- Rendez-vous sur le site de la commune : www.paray-vieille-poste.fr
- En haut à droite de votre écran, cliquez sur « portail famille »



Votre première connexion

Prendre contact avec le Service population qui vous communiquera votre nom d'utilisateur et votre numéro de dossier (01 60 48 80 63).

- cliquer sur inscrivez-vous
- étape 1/4 « Mes infos » : saisir les champs affichés, choisir votre mot de passe puis enregistrer
- étape 2/4 « Mes références dossier » : indiquer votre numéro et nom de dossier transmis par le service (attention : sans cette étape, vous n'aurez pas accès à vos informations personnelles)
- étape 3/4 « Accepter les conditions générales » : lire et accepter les conditions générales d'utilisation
- étape 4/4 « Récapitulatif » : si toutes les informations sont correctes, valider votre inscription. Un lien d'activation (valide 24h) va vous parvenir par courriel. Cliquer sur ce lien afin d'activer votre compte.

Vous avez déjà un compte

 dans l'onglet « Connectez-vous » entrer votre nom d'utilisateur et mot de passe

- cliquer sur « Se connecter »
- vous accédez désormais à votre compte en ligne

Étape 2 : présentation

Les différentes rubriques de votre dossier sont maintenant accessibles et vous permettent de réaliser l'ensemble de vos démarches à la maison !



❑ La rubrique « Mon dossier » vous permet de consulter vos informations personnelles : responsables légaux, enfants, scolarité suivie, coordonnées familiales, d'accéder à vos documents dématérialisés ou modifier votre numéro de téléphone. Pour toute autre demande, contactez le service population par la messagerie du Portail.

➡ La rubrique « Inscription » vous permet d'inscrire vos enfants aux différentes prestations périscolaires, à la restauration, à l'étude et à l'accueil de loisirs, en respectant l'ouverture des périodes d'inscription. Vous pourrez également consulter les inscriptions actuelles de vos enfants.

➡ La rubrique « Planning = réserver les présences » vous permet de réserver les présences dans les accueils de loisirs, au périscolaire, à la restauration, à l'étude et de visualiser le planning de vos enfants par mois, par quinzaine ou par semaine. Il vous est également possible de réserver à la demi-journée.

❑ La rubrique « Facturation » vous donne accès à la consultation de vos factures et à un historique de facturation. Vous pouvez également procéder au réglement de vos factures et faire une demande de prélèvement.

• La rubrique « Quotient familial » vous permet de simuler votre quotient familial, de consulter les tarifs des différentes prestations en fonction de votre quotient. Il sera calculé par le Service population - Régie centrale.

❑ La rubrique « Messagerie » vous permet d'envoyer un message au service, en ayant la possibilité de joindre un fichier (ex : justificatif). Vous pourrez également consulter l'historique des messages reçus et envoyés.

La rubrique « Actualités » vous permet de consulter les dernières actualités.

Étape 3 : vos inscriptions

Avec le portail famille vous pouvez procéder à une inscription (sous réserve de validation du service) pour :

- la restauration, le périscolaire, l'étude et l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) : voir page 5

- les séjours (enfance et jeunesse)
- l'éveil multi-sports (annuel et stages)
- l'adhésion à l'Espace Jeunesse

Comment faire une inscription ?

Onglet inscriptions :

- cliquer sur « inscrire des enfants à nouvelles activités

ALSH... »

- choisir l'enfant à inscrire
- choisir le type d'activité
- dans l'onglet « Activité », choisir la session
- cliquer sur « Enregistrer »



AISIE D'UNE DEMANDE D'IN	SCRIPTION
es champs obligatoires sont précédés d'un a	stérisque (*).
pe d'Activité : Etune	
stivité* :	
Etude du 07/09/2020 au 06/07/2021	
10 - Mai - 2021 - 2021 - 2001	
Lundi 🗌 Mardi 🗌 Jeudi	
Montant	
	1.426

Un **email de confirmation** vous est envoyé sur votre messagerie du portail famille (si le nombre limite d'inscriptions est atteint, les services vous contacteront afin de vous informer que votre demande est mise en attente).

Annuler une inscription : Pour annuler une inscription adolescent, séjours, classes transplantées ou EMS, contacter le service via la messagerie du portail. Pour la restauration, le périscolaire, l'étude et l'accueil de loisirs, vous devez obligatoirement modifier le planning de réservation 8 jours avant.

Obligatoire pour une inscription à l'accueil de loisirs

Pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs vous devez aussi impérativement faire **une réservation des jours de présence.**

I. Dans l'onglet « planning = réserver les présences » : cliquer sur « Visualiser le planning de mes enfants »



2. Choisissez le mois à l'aide des petites flèches et cliquer sur « modifier »



3. Cocher dans le planning les jours à réserver puis cliquer sur **« Valider »** (étape à effectuer pour chaque enfant)



4. Pour valider définitivement les jours réservés, cliquer sur « Terminer les modifications »



En cas d'effectifs complets, un message apparait, cliquer sur» réservations en attente» (à droite sous le ruban bleu) afin de visualiser les journées dont les effectifs sont au complet. Si vous souhaitez inscrire vos enfants en liste d'attente, adressez un message via l'onglet «messagerie» du portail famille.

5. Validation des modifications : cliquer sur **« Terminer »** Un email de confirmation vous est alors envoyé sur votre adresse mail.

Validation de	s modifications			
Alin denregistrer de Si reus cliquez sur	lfridivement votre salaie, veuillez cliquer sur le boutan "Termin "Tout supprime", voe modificatione seront effactes.	wt.		
Récapitulatif de v	otre saisie			
Oute	Elément		Tarification	Colt
25/06/2021	Tam - Elude		à l'unité	1.436
25/05/2021	Tom - Etude		à l'unité	1.426
				Tatal de vos modifications à l'unité : 2.846
		TOUT SUPPRIMER E RETOUR	a townen	

si vous devez apporter des modifications sur plusieurs mois, il faut enregistrer celles-ci mois après mois.

Il vous appartient désormais de gérer vos réservations/modifications. Attention : elles doivent être enregistrées au plus tard 8 jours avant la date de réservation souhaitée. Pour annuler : même démarche en décochant les jours d'absence dans le planning.

Étape 4 : régler vos factures

Vous pouvez payer en ligne, via le Portail famille :

- la cantine, l'étude, l'accueil de loisirs, le périscolaire (RCEF)
- les séjours et classes transplantées (RCSE)
- l'Espace Jeunesse (RCAD)
- les Enseignements artistiques (RCMU)
- le Multi-accueil (RCMA)



Il convient d'aller dans la rubrique « Facturation ».

Vous avez alors à disposition les factures pour lesquelles un réglement internet est possible. Il suffit de **cocher la facture que l'on souhaite régler** puis de **cliquer sur « étape suivante ».**

Vous visualisez ensuite l'ensemble des factures sélectionnées.

Vous pouvez maintenant procéder au réglement de ces dernières.

ayer	FACTURATION > Payer				
torique	DAVED MES FAC	TUDES			
vies prélèvements	PATER MESTACIORES				
		Etape 1 🖤 Mes factures	Etape 2 Mon récapitulatif	Etape 3 Mon paiement	
	Factures célections ées				
	Factures sélectionnées				
	Factures sélectionnées O1/04/2021 - Facture RCE O TÉLÉONARGER (PDF-198 K	F2104201901			A RETIRER 21
	Factures sélectionnées O1/04/2021 - Facture RCE Trúcowager (Por-196 K	F2104201901		1 factur	A RETIRER 21 e pour un montant total de 22

Cliquez sur « Payer ». Une fenêtre vous informe que le paiement est en cours de préparation. Cliquez sur "Effectuer le paiement".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PAY
PavFiP.QOUV.fr	
La solution de palement de la Direction Générale des Finances Pub	liques.
Informations sur la dette	
Référence de la dette : 202105175	2071x46808
Montant : 5,90€	
Adresse electronique :	
Choix du mode de paiement	
Payer par carte bancaire	
CE S VISA	

Vous êtes alors redirigé vers le site sécurisé PayFip.Vous verrez apparaître la somme totale que vous vous apprêtez à régler, votre adresse électronique ainsi que les types de cartes acceptées sur le site. Une fois le réglement effectué, **vous recevrez un email de confirmation**.

• Puis-je régler en plusieurs fois sur PayFip ? Ce n'est pas possible. Lorsque vous souhaitez payer en plusieurs fois (uniquement pour les séjours, les classes transplantées et les enseignements artistiques), vous devrez vous rendre au service population.

• Puis-je régler en CESU sur PayFip ? Ce n'est pas possible, vous devrez vous rendre au Guichet unique.

• « Je n'ai pas coché la bonne facture » : il suffit soit de cliquer sur « Retour » à l'étape 2 de « Payer mes factures » ou de cliquer sur « Annuler » dans l'interface de PayFip (dans ce cas il faudra attendre 15 minutes avant de pouvoir procéder de nouveau au paiement).

/!\ Pensez à autoriser les pop-ups

Bon à savoir

- Des documents téléchargeables sont disponibles sur la page d'Actualités du portail famille et dans l'onglet « Accéder à mes documents dématérialisés » si vous êtes connecté à votre compte : plannings des accueils de loisirs, menus de la cantine...
- Ouvrir les menus déroulants en cliquant sur les flèches vous pour sélectionner les bonnes prestations

Contacts utiles

Mairie de Paray-Vieille-Poste Place Henri Barbusse

91550 Pary-Vieille-Poste 01 69 38 79 83 www.paray-vieille-poste.fr

> Service population 01 60 48 80 63